

Le maintien des compétences du SST

Le SST doit être régulièrement formé. Son recyclage a lieu tous les 24 mois au minimum afin de maintenir et d'actualiser ses connaissances mais également de compléter sa formation en fonction notamment de la réglementation. Il permet au SST de continuer à motiver sur le comportement préventif à adopter et à faire progresser la prévention dans son entreprise.



Cette formation action permet de maintenir et actualiser les compétences du SST comme le premier maillon de la chaîne des secours.

Programme

- **Retour d'expériences sur les actions menées en prévention et/ou secours**
- **Actualisation des compétences du SST :**
 - Protéger de façon adaptée
 - Examiner la victime
 - Faire alerter ou alerter les secours
 - Secourir la victime de manière appropriée
- **Situer son rôle du SST dans l'organisation de la prévention**
- **Contribuer à la mise en œuvre des actions de prévention**
- **Informers des situations dangereuses repérées**

VALIDATION :

- **Evaluation certificative des compétences en fin de formation sur :**
 - L'action menée pour porter secours à la victime
 - Son rôle d'acteur de la prévention

Durée

1 jour soit 7h

Effectif

De 4 à 10 personnes

Lieu

En intra ou inter entreprises en présentiel

Sanction de stage

Attestation de présence au stage
Certificat de compétences valable 24 mois

Objectifs pédagogiques

- **Maintenir et actualiser** les compétences du SST
- **Intervenir** en toute sécurité sur une situation d'accident du travail
- **Alerter** les secours d'urgence adaptés
- **Porter secours** à une ou plusieurs victimes
- **Contribuer** à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

Public

Tout le personnel de l'établissement titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail

Tarif

Nous consulter



contact@prevacteur.fr



<http://www.prevacteur.fr>



LES GESTES DE
PREMIERS SECOURS,
UNE URGENCE CITOYENNE